

République



Togolaise

COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis l'apparition de l'épidémie au coronavirus, le Togo s'est préparé à y faire face en prenant notamment des mesures de surveillance active à ses frontières.

Ainsi, une dame, reçue en consultation, présentait des signes évoquant une grippe au coronavirus, à savoir une fièvre, un mal de gorge et des maux de tête. Les prélèvements, effectués et analysés au laboratoire national de référence le 05 mars 2020, ont révélé un résultat positif au coronavirus.

Ce cas index est celui d'une patiente de 42 ans résidant à Lomé avec sa famille. Cependant, du 22 février au 02 mars 2020, elle a séjourné successivement au Bénin, en Allemagne, en France, en Turquie, puis a regagné le Togo via le Bénin par la frontière terrestre de Sanvi Condji le 02 mars 2020.

La patiente est actuellement mise en isolement au centre de traitement des maladies infectieuses pour une prise en charge adéquate. A ce jour, son état de santé ne suscite aucune inquiétude majeure.

Par ailleurs, toutes les personnes qui ont été en contact avec la patiente ont été identifiées et mises en quarantaine conformément au Règlement Sanitaire International.

Une réunion du comité de crise présidée par le Chef de l'Etat a été tenue ce vendredi 06 mars 2020. Toutes les mesures sont prises pour éviter la propagation du virus.

En conséquence, le gouvernement invite la population à ne pas céder à la panique, et à respecter strictement les mesures de prévention recommandées.

Une notification a été envoyée à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).



Fait, à Lomé le 06 mars 2020

Le Gouvernement